

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1314

présenté par
M. Perrut

ARTICLE 27

À l'alinéa 15, substituer à l'année :

« 2021 »

l'année :

« 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parce que la psychiatrie et la santé mentale ont été élevées au rang de priorités dans le plan gouvernemental « Ma santé 2022 », et que la nécessité de donner de nouvelles impulsions à ce secteur majeur de la santé est essentielle pour améliorer l'accès des patients aux soins psychiatriques, cet amendement propose d'intégrer la psychiatrie dans le dispositif IFAQ dès 2020 (et non pas 2021).